

---

## PLAN DE COURS<sup>1</sup>

COURS : SCO3110 Sujets spécialisés en comptabilité financière avancée

PROFESSEUR : Patrick Perreault

GROUPE : 05 - Formation à distance

---

### PRÉSENTATION DU PROFESSEUR

Patrick Perreault, CPA, CA, MBA, enseigne la comptabilité à l'UQAT depuis 2009. Diplômé de l'UQAT, Monsieur Perreault a travaillé en certification et en fiscalité dans un cabinet comptable de la région de 2002 à 2008. Après un bref séjour dans le domaine financier, il a trouvé sa niche en enseignement où il a su se démarquer par sa passion et son intérêt en pédagogie. Depuis 2015, Monsieur Perreault enseigne dans le département de techniques de comptabilité et de gestion au cégep de l'Abitibi-Témiscamingue tout en étant chargé de cours sur une base régulière à l'UQAT. D'une grande disponibilité, il est reconnu pour avoir vraiment à cœur le succès de ses étudiants.

---

ACCEPTATION DÉPARTEMENTALE — SCIENCES DE LA GESTION

PAR :

HUMAINE  
CRÉATIVE  
AUDACIEUSE

---

<sup>1</sup> [Procédure relative aux plans de cours](#)

## OBJECTIFS DE LA FORMATION DE 1ER CYCLE

### La formation de premier cycle trouve sa spécificité dans les caractéristiques suivantes :

- elle vise le développement chez l'étudiant de ses capacités d'analyse et de synthèse par l'étude relativement approfondie d'une discipline ou d'un champ d'études dans les aspects aussi bien théoriques qu'empiriques et en misant sur l'appropriation des fondements et de la méthodologie propre à cette discipline ou à ce champ d'études ;
- dans la perspective d'une éducation permanente, elle développe la capacité d'apprendre par soi-même de façon continue ;
- elle le rend capable de s'adapter facilement aux changements, de relier son champ de compétence aux autres spécialités et de collaborer avec des tiers ;
- elle le rend capable de discerner la valeur objective des affirmations qu'il fait ou qui lui sont faites, de bien comprendre, interpréter et commenter l'information ;
- elle développe chez lui une compétence professionnelle ou scientifique qui le rend apte à intervenir efficacement et à mesurer la portée sociale et éthique de ses activités ;
- elle l'amène à maîtriser le langage propre à son domaine de connaissances, à pouvoir produire un discours cohérent et pertinent, à l'articuler de façon précise, claire et concise, tant à l'écrit qu'à l'oral et, ainsi, à être capable de communiquer ses connaissances dans son milieu professionnel ou scientifique et dans l'ensemble de la société ;
- elle développe son esprit d'initiative et sa créativité, qui le rendent actif dans son milieu et l'amènent à appliquer ses connaissances à des situations et des problèmes nouveaux.

## DESCRIPTION DU COURS

Poursuivre l'approfondissement des normes comptables. Développer son jugement professionnel. Se sensibiliser aux dimensions éthiques entourant les choix comptables. Approfondir la connaissance du domaine comptable par l'étude de sujets et contextes présentant des difficultés particulières de comptabilisation, de mesure et de présentation dans les états financiers. Identifier, analyser et solutionner certains problèmes et l'information comptable relatifs à ces sujets.

### CONTENU

Contrats à long terme. Contrats de location. Comptabilisation de l'impôt sur le résultat : impôts exigibles, impôts différés et autres considérations. Paiements fondés sur des actions. Avantages du personnel et états financiers des régimes de retraite. Modifications comptables (changements d'estimations comptables, correction d'erreurs, modifications de méthodes comptables et retraitement rétrospectif).

### PRÉALABLES

SCO2100 ou SCO3118

## OBJECTIFS DU COURS

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) sera en mesure, pour les différents postes étudiés, de :

- . Définir ceux-ci.
- . Comprendre les méthodes prescrites pour leur comptabilisation.
- . Justifier les choix de méthodes, lorsqu'applicable.
- . Appliquer le traitement comptable approprié.
- . Critiquer les normes et pratiques comptables en vigueur.
- . Connaître les informations à présenter dans les états financiers relativement à ceux-ci.
- . Résumer les différences entre les normes internationales d'information financière (IFRS) et les normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF), au regard de ces postes.

## PLAN DU COURS

Semaine	Contenu	Lectures
1	<b>Présentation du plan de cours</b> <b>Les modifications de conventions comptables et corrections d'erreurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en contexte</li> <li>- Les changements de conventions comptables</li> <li>- Les changements d'estimations</li> <li>- Les corrections d'erreurs</li> <li>- L'information prospective</li> </ul>	<b>Comptabilité intermédiaire 2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Pages 15.23 à 15.56</li> </ul> <b>Manuel de CPA Canada</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Partie I : IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière</li> <li>o Partie I : IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</li> <li>o Partie II : Chapitre 1500 Application initiale des normes</li> <li>o Partie II : Chapitre 1506 Modifications comptables</li> </ul>
2 à 5	<b>Les contrats de location</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en contexte</li> <li>- Traitement comptable du bail par le preneur (IFRS)</li> <li>- Traitement comptable du bail par le bailleur (IFRS)</li> <li>- Aspects particuliers</li> <li>- La présentation aux états financiers</li> <li>- Traitement comptable (NCECF)</li> </ul>	<b>Comptabilité intermédiaire 2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Chapitre 16</li> </ul> <b>Manuel de CPA Canada</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Partie I : IFRS 16 Contrats de location</li> <li>o Partie II : Chapitre 3065 Contrats de location</li> </ul>
6 et 7	<b>Les paiements fondés sur les actions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en contexte</li> <li>- Date et période importante</li> <li>- Options d'achat d'actions</li> <li>- Droit à l'appréciation d'action (règlement en ICP)</li> <li>- Droit à l'appréciation d'action (règlement en trésorerie)</li> <li>- Choix de régler en ICP ou trésorerie</li> <li>- Attribution liée à la performance</li> <li>- Modification et règlement d'attribution</li> <li>- Présentation aux états financiers</li> </ul>	<b>Comptabilité intermédiaire 2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Pages 14.29 à 14.49</li> </ul> <b>Manuel de CPA Canada</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Partie I : IFRS 2 Paiement fondé sur des actions</li> <li>o Partie I : IFRIC 17 Distributions d'actifs hors trésorerie aux propriétaires</li> <li>o Partie II : Chapitre 3870 Rémunérations et autres paiements à base d'actions</li> </ul>

Semaine	Contenu	Lectures
8	<b>* Examen mi-session en présence avec le manuel CPA en référence</b>	
9 à 11	<b>Avantages du personnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en contexte</li> <li>– Les avantages du personnel à court terme</li> <li>– Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi</li> <li>– Le régime à cotisations définies</li> <li>– Le régime à prestations définies</li> <li>– Les prestations de cessation d'emploi</li> <li>– La présentation aux états financiers</li> <li>– Les états financiers des régimes de retraite <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'état de la situation financière</li> <li>○ L'état de l'évolution des obligations au titre des prestations déterminées</li> <li>○ L'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations</li> </ul> </li> </ul>	<b>Comptabilité intermédiaire 2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chapitre 17</li> </ul> <b>Manuel de CPA Canada</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Partie I : IAS 19 Avantages du personnel</li> <li>○ Partie I : IAS 26 comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite</li> <li>○ Partie I : IFRIC 14 Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction</li> <li>○ Partie II : Chapitre 3462 Avantages sociaux futurs</li> <li>○ Partie IV : Chapitre 4600 Normes comptables pour les régimes de retraite</li> </ul>
11 et 12	<b>Les contrats à long terme</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La méthode de l'achèvement des travaux</li> <li>– La méthode à l'avancement des travaux</li> <li>– Les cas où une perte est possible (probable)</li> <li>– La présentation aux états financiers</li> </ul>	<b>Comptabilité intermédiaire 2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pages 20.68 à 20.85</li> </ul> <b>Manuel de CPA Canada</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Partie I : IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</li> <li>○ Partie II : Chapitre 3400 Produits</li> </ul>
12 à 14	<b>Les impôts sur les bénéfices</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en contexte</li> <li>– Les impôts de l'exercice</li> <li>– Les impôts remboursables</li> <li>– La ventilation des impôts de l'exercice</li> <li>– Les impôts différés</li> <li>– Le report de pertes</li> <li>– La présentation aux états financiers</li> </ul> <p><b>* Évaluation des enseignements disponible</b></p>	<b>Comptabilité intermédiaire 2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chapitre 18</li> </ul> <b>Manuel de CPA Canada</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Partie I : IAS 12 Impôts sur le résultat</li> <li>○ Partie I : SIC 25 Impôt sur le résultat — changements de statut fiscal d'une entité ou de ses actionnaires</li> <li>○ Partie II : Chapitre 3465 Impôt sur les bénéfices</li> </ul>
15	<b>Examen final en présence avec le manuel CPA en référence</b>	

Une cote variable sera utilisée pour établir la notation littérale.

### Article 2.12.3 du Règlement 3 - Les études de 1<sup>er</sup> cycle de l'UQAT :

L'évaluation est continue en ce qu'elle tient compte, pendant toute la durée du cours, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation atteint. C'est pourquoi, en cas d'échec d'un cours, il n'y a pas d'examen de reprise tenant lieu d'évaluation globale.

### Extrait de l'article 2.13.1 du [Règlement 3 - Les études de 1<sup>er</sup> cycle de l'UQAT](#) :

La notation littérale représente : (entre autres)

A+, A, A-;      B+, B, B-;      C+, C, C-;      D+, D;      E

### Présentation du travail

La résolution *M10-GES-38-09* du module des sciences de la gestion stipule que tout travail doit être généralement présenté sur traitement de texte (version papier) et doit respecter les règles de présentation qui figurent dans le [Guide de présentation des travaux écrits](#), disponible sur le site WEB de l'UQAT.

### Évaluation de la qualité du français – [Politique institutionnelle sur la maîtrise du français](#)

La qualité du français écrit est évaluée à 10 %. Barème de correction pour un travail évalué sur 100 : (1 point est retranché pour toute erreur de français) (orthographe lexicale, orthographe grammaticale, syntaxe et ponctuation), jusqu'à concurrence de 10 points.

### Plagiat

Tout acte (incluant la tentative et la participation) de plagiat ou de fraude relatif à un cours ou à un programme peut entraîner une ou plusieurs sanctions, en référence au [Règlement 12 - Le plagiat ou la fraude pour les étudiants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue](#) (le lien Internet se trouve à l'avant-dernière page du présent document).

### Règlementation particulière

- La résolution *D93ADMC75.11.1* du département des sciences de la gestion stipule qu'aucune pondération ne doit être attribuée à la participation des étudiants en classe.
- La résolution *M10-GES-38-07* du module des sciences de la gestion stipule qu'une activité d'évaluation ne peut représenter plus de 50% de la note finale du cours.
- La résolution *M12-GES-EX-06-05* du module des sciences de la gestion stipule que toute demande de modification aux dates d'examens dans le cadre des cours de formation à distance sera refusée si elle n'est pas présentée à l'intérieur des deux premières semaines de cours et que seules les demandes respectant les critères cités ci-dessous seront considérées avec pièces justificatives comme motif de changement de date d'examen hors des délais prescrits :
  - Mortalité dans la famille immédiate ;
  - Mortalité impliquant un déplacement ;
  - Hospitalisation de l'étudiant.

ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT (SUITE)		
Travaux évalués	% de la note finale	Date de remise
Travail #1 (individuel ou en équipe de 2)	10 %	Mercredi de la semaine #6 avant 17h00.
Examen mi-session en présence	40 %	Voir sur Moodle – Séance 8
Travail #2 (individuel)	10 %	Mercredi de la semaine #12 avant 17h00.
Examen fin de session en présence	40 %	Voir sur Moodle – Séance 15

### Détail des travaux évalués

Travail #1 : Il permettra à l'étudiant de mettre en application la comptabilisation des contrats de location tout en justifiant ses choix de conventions comptables (objectifs spécifiques #2 et #3). La deuxième section demandera à l'étudiant d'analyser la norme IFRS 16 et de la comparer avec le chapitre 3065 des NCECF. (objectifs spécifiques #2 et #3)

Travail #2 : Il demandera à l'étudiant de synthétiser, de schématiser et de critiquer les normes sur les impôts différés. (objectifs spécifiques #3 et #4)

## MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT

### Rôles du professeur

Le professeur collabore à la réussite de l'étudiant par le biais d'activités de réflexion qui contribuent à accroître les différents savoirs nécessaires à cette réussite. En d'autres mots, il transmet les informations pertinentes, oriente et guide l'étudiant dans sa démarche et répond aux demandes individuelles d'assistance en regard de l'atteinte des objectifs du cours et en évalue le degré d'atteinte. De plus, il indique les principes de fonctionnement du cours (par exemple les règles quant à la participation, aux arrivées tardives, aux consignes de sécurité s'il y a lieu, etc.).

### Délai de réponse

La résolution *DEP-2019-SG287-14* stipule que :

« Le professeur ou le chargé de cours répondra à l'étudiant dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Pour les questions nécessitant des réponses plus élaborées, après avis transmis à l'intérieur de ce délai, une réponse complète sera fournie à l'intérieur de cinq jours ouvrables. Passé ces délais, et après avoir tenté une relance, l'étudiant peut aviser le directeur du département, pour les cours de 1<sup>er</sup> cycle, ou le directeur du programme, pour les cours de 2<sup>e</sup> cycle, afin qu'il communique par téléphone avec le professeur ou le chargé de cours concerné. Dans des circonstances particulières, le professeur ou chargé de cours qui ne serait pas en mesure de respecter momentanément ces délais doit en aviser ses étudiants. »

### Rôles de l'étudiant

De son côté, l'étudiant assume ses responsabilités quant à la prise en charge du développement de sa formation. Il s'en approprie les objectifs, se fait et réalise un plan de travail pour les atteindre et satisfait aux exigences (lectures, travaux, coopération) requises dans ce cours. Il doit évaluer l'enseignement et le cours avec objectivité.

**Médiagraphie obligatoire**

Gosselin, J., Durocher, S., Bigras, D., Michaud, P., Plouffe, V. et McMahon, D. Comptabilité intermédiaire, Analyse théorique et pratique. Montréal : Chenelière Éducation. Édition courante

Gosselin, J., Durocher, S., Bigras, D., Michaud, P., Plouffe, V. et McMahon, D. Comptabilité intermédiaire, Questions, exercices, problèmes, cas. Montréal : Chenelière Éducation. Édition courante

CPA Canada. (s.d.). Manuel de CPA Canada. Toronto : CPA Canada.

Accessible via les ressources numériques du laboratoire informatique de l'UQAT sur <http://edu.knotia.ca>

Présentations Power Point et autre matériel disponible sur MOODLE

UQAT. (2019). Guide de présentation des travaux écrits : guide méthodologique institutionnel pour les étudiants de premier cycle. Rouyn-Noranda, Québec : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Repéré à [https://www.uqat.ca/telechargements/Guide\\_presentation\\_travaux\\_ecrits\\_UQAT\\_2019\\_V8.pdf](https://www.uqat.ca/telechargements/Guide_presentation_travaux_ecrits_UQAT_2019_V8.pdf)